

L'évolution de la dette publique de la France.

La dette publique est composée de l'ensemble des dettes des administrations publiques : État, collectivités territoriales, établissements publics, organismes de sécurité sociale, contractées pour financer des dépenses publiques.

La dette publique n'a cessé de s'aggraver depuis la fin des Trente.

Ilouieuses et les deux chocs pétroliers marquant le ralentissement de la croissance économique.

Le Pacte de stabilité et de croissance, signé dans les années quatre-vingt dix, visait, dans le cadre de la troisième phase de l'Union économique monétaire à limiter la dette des États membres à 60 % de leur PIB.

En 2007, la dette publique de la France s'élevait à environ 1200 milliards d'euros, soit environ 66 % du PIB.

Cependant, la crise financière de 2008 a provoqué une récession économique, amoindissant la dette de l'État et aggravant mécaniquement la dette publique. De plus, le plan de relance économique a engendré un

surcroît des dépenses publiques. Dès lors, la dette publique s'élève désormais à plus de 80 % du PIB, et ce, malgré les politiques de rigueur qui ont suivi. Si l'évolution de la dette publique tend à s'accroître avec des politiques publiques dépensières, celle-ci semble néanmoins beaucoup plus sensible aux variations de l'activité économique.